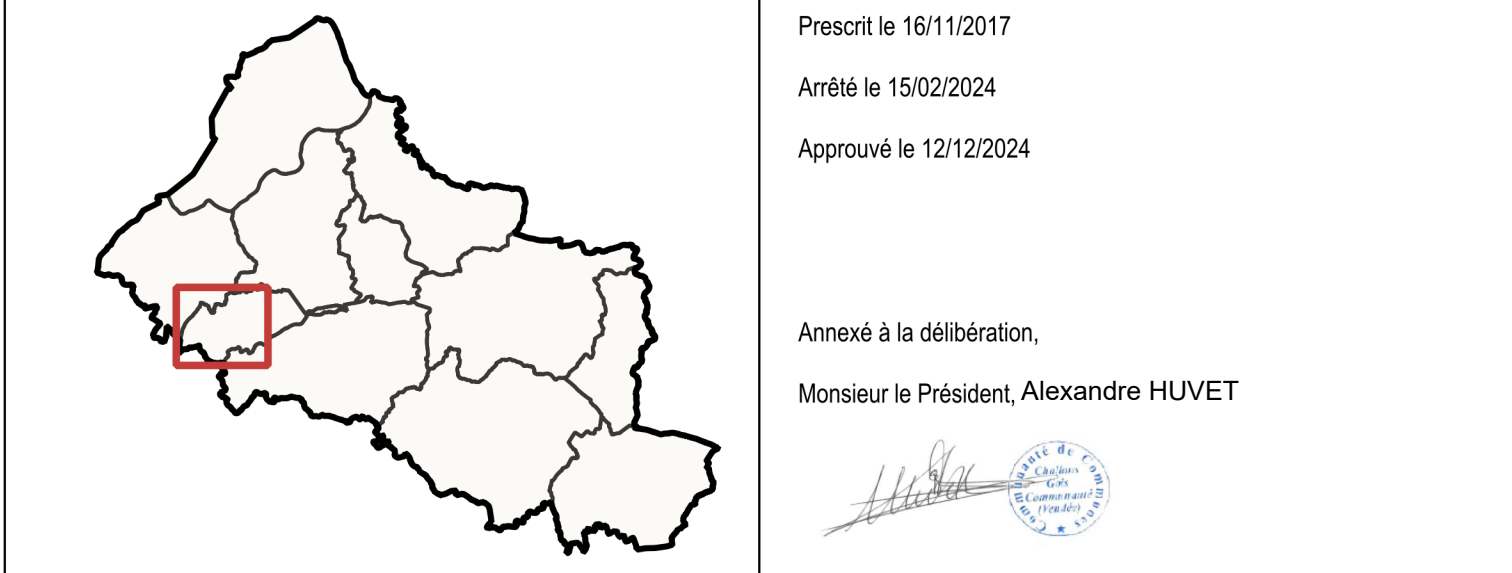


REGLEMENT GRAPHIQUE



Saint-Urbain - 1 / 2

Légende

 Limite communale

 Bâti Dur

 Bâti Léger

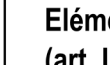
 Parcelle

 Espace Proche du Rivage

PRESCRIPTIONS

Éléments de patrimoine (art. L151-19 Code urbanisme)

 Immeuble remarquable protégé

 Élément de petit patrimoine remarquable protégé

 Espace public remarquable protégé

 Élément de petit patrimoine remarquable protégé

 Espace public remarquable protégé

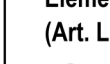
 Immeuble remarquable protégé

 Site bâti remarquable protégé

 Secteur remarquable protégé

Éléments de paysage et de continuité écologique (art. L151-20 Code urbanisme)

 Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé

 Alignement d'arbres protégé

 Zone Humide protégée

Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

 Secteur concerné par une OAP Sectorielle

OAP thématiques sur l'ensemble du territoire :

 OAP thématique "Commerce"

 OAP thématique "Intensification et Mixité urbaines"

 OAP thématique "PCAET"

 OAP thématique "TVB et Lièdes Urbaines"

Autres prescriptions

 Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme

 Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme

 Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme

 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

 Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme

 Atlas des Zones Inondables

ZONAGE

 U : Zone urbaine mixte

 Us : Secteur cœur de bourg ou péricentralité Challans

 Ub : Secteur Challans cœur de ville

 Uc : Secteur Challans Bonne Fontaine

 Ud : Secteur à constructibilité limitée

 UE : Zone urbaine à vocation économique

 UEao : secteur Parc Activ'Océan

 UL : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif

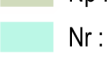
 UT : Zone urbaine à vocation touristique

 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

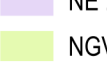
 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique

 1AUc : Secteur dédié aux activités commerciales

 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif

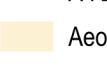
 1AULs : Secteur dédié à l'enseignement et à la santé

 1AUT : Zone à urbaniser à vocation touristique

 N : Zone naturelle et forestière

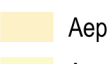
 Np : Secteur naturel protégé

 Nr : Secteur naturel remarquable

 Nrx : Secteur naturel remarquable interdit à l'aquaculture marine

 NE : STECAL à vocation économique

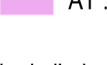
 NGV : STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage

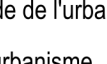
 NT : STECAL à vocation touristique

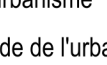
 NDPM : Zone naturelle du domaine public maritime

 A : Zone agricole

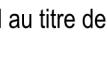
 Aeo : Secteur agricole dédié aux ENR de type éolien

 Aep : Secteur agricole situé dans les espaces proches du rivage

 Aepac : Secteur agricole situé dans les EPR dédiés à une hélistation

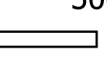
 Aepm : Secteur agricole situé dans les EPR dédiés à l'aquaculture marine

 Ap : Secteur agricole protégé

 AE : STECAL à vocation économique

 AL : STECAL à vocation d'équipements d'intérêt collectif

 APV : STECAL dédié aux ENR de type panneaux photovoltaïques

 AT : STECAL à vocation touristique

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
Boussais-sur-Mer	08	Voie publique	Commune	8350
Saint-Gervais	09	Voie de contournement	Département Vendée	109934
Saint-Urbain	01	Déclaration rue Église et création cône vue sur Église	Commune	1164
Saint-Urbain	02	Construction de logements	Commune	649
Saint-Urbain	03	Pôle enfance	Commune	3543
Saint-Urbain	04	Aménagement du carrefour la Calloche RD 120	Commune	1527
Saint-Urbain	05	Cheminement urbain	Commune	108
Saint-Urbain	06	Déclaration rue Église et création cône vue sur Église	Commune	1003

